

Déclaration de rencontre d'E.P.S.

(Réf. Convention de partenariat MEN/USEP du 03/10/2014, circulaire n° 2010-125 du 18/06/2010, BO du 23/09/1999 relatif aux sorties scolaires, convention départementale DSDEN/USEP26/FOL26)

Ce document à retourner à l'IEN au plus tard 4 semaines avant la rencontre. Il sera transmis ensuite à l'USEP pour information

SIGNALER AU PLUS TÔT DANS L'ANNEE SCOLAIRE CE PROJET A L'USEP

Circonscription : ...

Activité : ...

Lieu : ...

Date : ...

Horaires ...

Organisateur (s) responsable (s) de la rencontre :

	Nom Prénom	Téléphone	Mel
Directeur de l'école			
Responsable USEP (si partenaire)			
Partenaire (comité, club, collectivité...)			

Date ou modalités de la rencontre partenaire-USEP :

Intervenants extérieurs (ETAPS, intervenants des comités sportifs, parents ayant suivi une session d'agrément, animateur USEP) :

NOM et Prénom	Qualité	N° d'agrément

Public(s) concerné(s) :

Ecoles	Classes	Enseignants	Effectif total	Effectif des élèves licenciés à l'USEP

Finalité de la rencontre :

- Objectifs :

Autorisation du directeur de l'école	Visa de l'IEN
date et signature	date et signature

La transmission de la fiche à l'USEP sera effectuée par le CPC si des partenaires sont impliqués dans la rencontre.

Organisation de la rencontre du

Horaires de début effectif et de fin de rencontre	
Organisation spatiale	
Activités proposées	
Déroulement (poules, individuel, ateliers, équipes mixtes, durée des activités, ...)	
Rôles des adultes	
Rôles tenus par les élèves	
Sécurité	